Publié le 19/09/2024

ID: 044-200067635-20240917-09_2024_10-AU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE Arrondissement de Nantes

M. Le Président : Jean-Guy CORNU



13, rue des Ajoncs 44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2024

Décision du 17 septembre 2024

09.2024-10

FAMILLE

OBJET: Attribution d'une subvention « bourse BAFA » à M. Killian LERAT-GESLIN

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la délibération n°21.05.2024-03 du 21 mai 2024 approuvant le règlement d'attribution de la bourse BAFA de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Considérant la demande de subvention « bourse BAFA » reçue en date du 16 septembre 2024 de la part de Monsieur Kyllian LERAT-GESLIN,

Considérant que le demandeur remplit l'ensemble des conditions stipulées dans le règlement pour pouvoir bénéficier de cette subvention,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1: d'attribuer une subvention, au titre du règlement d'attribution de la bourse BAFA, d'un montant de 200.00€ à Monsieur Kyllian LERAT-GESLIN.

ARTICLE 2 : de préciser que les crédits correspondants ont bien été inscrits au budget.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »